FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
Poste d'administrateur au Conseil d'administration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

La coopérative _____,
Nom de la coopérative

membre de la Fédération québécoise des coopératives de santé (la « FQCS »), sur résolution de son conseil d'administration dûment adoptée dont une copie certifiée est jointe au présent formulaire, souhaite proposer la candidature de :

_____
Nom complet du candidat

pour la représenter au conseil d'administration de la FQCS, conformément aux règlements de régie interne dont un extrait se trouve au verso. Selon le tableau des administrateurs joint au présent bulletin, lequel indique les postes qui devront être pourvus par l'assemblée, je propose cette candidature pour le(s) siège(s) numéro(s) :

_____
Numéro du ou des sièges

La présente candidature est valable pour l'assemblée générale annuelle de la FQCS devant se tenir le **29 octobre 2026.**

La personne candidate déclare consentir à la présente mise en candidature et avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité prévues à la *Loi sur les coopératives*, RLRQ, c. 67.2 ainsi qu'aux règlements de régie interne de la FQCS et déclare s'y conformer. Il doit également s'assurer d'avoir la disponibilité requise pour remplir les fonctions d'administrateurs.

Et j'ai signé à _____, ce _____ 2026
Ville — Date

_____
Signature du candidat

Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir leur mise en candidature à la FQCS accompagnée d'une résolution de leur conseil d'administration les désignant à cette fin, **au plus tard le 27 octobre 2026,** par courriel à l'adresse suivante : fallaire@ressources.coop.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET DISPOSITIONS LÉGISLATIVES PERTINENTES

Extrait de la *Loi sur les coopératives,* RLRQ, c. 67.2

239. Les administrateurs d'une fédération doivent être choisis en majorité parmi les administrateurs de ses membres.

Peut également être administrateur, le représentant d'une coopérative de services financiers au sens de la Loi sur les coopératives de services financiers (chapitre C-67.3) si la coopérative de services financiers constitue un groupe conformément à l'article 83.

La fédération peut aussi prévoir, par règlement, que des administrateurs peuvent être choisis parmi les membres ou les dirigeants de ses membres.

Aucun employé de la fédération ne peut être élu administrateur.

Extrait des règlements de régie interne <u>modifiés</u> de la Fédération québécoise des coopératives de santé

7.1 Le Conseil est composé de neuf (9) administrateurs.

- Cinq (5) sont élus au suffrage universel parmi les administrateurs des Membres ;
- Quatre (4) sont élus au suffrage universel parmi les directeurs généraux des Membres.

Il est entendu qu'il ne peut avoir deux (2) représentants d'une même coopérative sur le conseil d'administration de la Fédération.

Aucun employé de la Fédération ne peut être élu administrateur.

7.2 Le mandat d'un administrateur est de trois (3) ans. Au besoin, un tirage au sort détermine les membres du Conseil dont le mandat est de deux (2) ans et d'un (1) an. Ce tirage peut être effectué lors de la première réunion du Conseil suivant l'assemblée générale annuelle.

8.1 Le président et le secrétaire de la Fédération sont président et secrétaire d'élection à moins d'être eux-mêmes en élection.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Tableau des sièges à combler au conseil d'administration
Assemblée générale annuelle 2026

	Type de poste	Administrateur (trice)	Date d'expiration du mandat
1.	Membre d'une direction générale	Mme Claudia Gervais-Desaulniers Poste en élection	2029
2.	Membre d'une direction générale	Mme Huguette Charest Poste en élection	2029
3.	Membre administrateur	Mme Amy Tolhurst Poste en élection	2029
4.	Membre administrateur	M. Michel Doyon	2027
5.	Membre administrateur	Vacant Siège à pourvoir	2028
6.	Membre administrateur	M. Jean Séguin	2028
7.	Membre administrateur	M. Serge Bouchard	2028
8.	Membre d'une direction générale	Mme Marie-Claude Vachon	2028
9.	Membre d'une direction générale	Mme Josée Ouellet	2028